



Les Échos de l'Est

Journal régional d'informations, d'Intégration et de Développement • Tél. 24 77 77 18 • Fada N'Gourma

Puissions nous avoir le courage de changer ce qui peut l'être, la force d'accepter ce qui ne peut l'être, la sagesse pour faire la différence entre les deux !

Paix et Joie pour Tous, Chaque Jour, en 2019 !

Non En souvenir aux victimes à la terreur !

EDITORIAL

Le come back

Votre journal, Les Échos de l'Est, revient de loin, et c'est un euphémisme. Il est la suite des «Échos du Sahel», rebaptisé pour lever l'amalgame qui associait le titre à la région administrative du Sahel. Les Échos de l'Est revient pour que vive son souvenir jamais éteint chez nombre de lecteurs et sympathisants. Il revient pour continuer son œuvre entreprise depuis sa naissance en 2011, «d'avoir le courage de changer ce qui peut l'être, la force d'accepter ce qui ne peut l'être, la sagesse pour faire la différence entre les deux !»

Votre journal est de retour mais, autant vous l'avez fait braver les cendres et s'en extirper, autant il a besoin de votre constant et continu concours pour être ce miroir de la démocratie, à travers le reflet de la gouvernance, qui fait le bon ou le moins bon citoyen.

Les Échos revient à l'heure où la notion de citoyenneté est malade de l'incivisme. La mode est à la prévalence de l'intérêt particulier sur le collectif. A qui jeter la pierre ?

L'incivisme est difficilement dissociable des failles de la gouvernance. Et, nous sommes tous coupables. Tous coupables parce que tout reproche sur une mauvaise gouvernance est enraciné dans une mauvaise citoyenneté. Tous coupables dans la mesure où, en démocratie, tous les leaders sont choisis par le peuple, parmi le peuple.

Les Échos revient avec le même courage d'infor-

mer pour changer ce qui peut l'être et, l'invite à une citoyenneté responsable; voie royale vers un leadership responsable. Si l'on s'accorde, en amont, que le «développement affaire de tous» n'est pas un simple slogan mirobolant de politicien, l'unanimité est possible, en aval, que certaines choses peuvent changer avec le temps mais, le temps seul ne change rien.

C'est par votre engagement citoyen avec votre journal, pour que coule l'information constructive, que le «développement affaire de tous» peut germer. Mais, dans la discipline qui consiste à «avoir le courage de changer ce qui peut l'être, la force d'accepter ce qui ne peut l'être, la sagesse pour faire la différence entre les deux !»

Votre journal marque son retour par un arrêt sur certains faits marquant de 2018, dans le domaine du développement avec le CFAF (centre de formation des aides familiales) et de la gouvernance avec la crise de la zone pastorale ou sylvo pastorale de Tapoa-Boopo à Maticoali.

La nouveauté,

le partage de certains articles avec les lecteurs du Gulmacema.

Les Échos de l'Est revient en vous disant, merci de ne l'avoir jamais jeter aux oubliettes, merci à ceux qui ont matériellement et moralement booster son retour, merci de l'accueillir comme votre tribune de l'expression citoyenne, merci de l'aider à continuer de vous informer juste et positif.

Guy-Michel Bolouvi

Maticoali Affaire Tapoa-Boopo

Crise foncière, acte d'incivisme ou mal gouvernance ? page 8

Taapua Boopo pakili

Kaa bua u dogu hamu bi ki tinga kaa kubihanli ? page 11

Sécurisation du foncier rural

Pastoralisme et espace pastoral page 4

Droit de l'Enfant

Il y a du travail ! page 6

Délégation consulaire régionale de l'Est

Faire de cette région, un territoire attractif et prospère page 5

Non, à la terreur !

La force pour accepter, le courage pour changer. L'heure n'est pas au bilan comptable des victimes de la crise sécuritaire liée au terrorisme. Ce serait faire une fleur aux acteurs du terrorisme où qu'ils soient tapis. La crise sécuritaire perdure et remet en cause bien des certitudes. Nos forces de défense et de sécurité (FDS) disposent-ils du nécessaire pour y faire face? Déjà avec le grand banditisme et



La carrière du site d'orpaillage de Kabonga : ici s'est déroulé un terrible drame sans bilan, la nuit 25 octobre 2018.

la prolifération voire la prospérité des coupeurs de route des années avant l'entrée en scène des Koglweogo, se posait la question de la capacité des FDS à couvrir l'espace par la quantité et la contrôler par le renseignement et la qualité d'intervention. Il ne faut pas se voiler la face. Là où les Koglweogo ont fait la différence qualitative, par rapport aux FDS, c'est dans le domaine du nombre. Cette capacité à réaliser et développer une police de proximité par une présence, autant dans tous les secteurs en centre urbain que dans les villages et jusque dans les hameaux. Les Koglweogo n'ont pas disposé

des moyens matériels des FDS ; ils ont bénéficié de la proximité, cet atout numérique qui leur permet d'être partout. Un atout qui n'est pas celui des FDS.

Avec la crise sécuritaire liée au terrorisme, la voile est levée. Au déficit numérique rendant difficile l'exercice de la police de proximité et donc du renseignement qui neutralise l'adversité, s'ajoute autre chose. La limite matérielle. Les FDS que l'on envoie croquer les syndicalistes manifestant pour l'amélioration de leurs conditions de travail, sont aujourd'hui face à la même équation. S'ils allaient aujourd'hui en grève et manifestaient pour l'amélioration de leurs conditions de travail, personne ne pourrait leur jeter la pierre. Mais, les FDS ne peuvent exposer au grand jour leurs difficultés en ressources humaines et matérielles, les obstacles à leur efficacité, leurs frustrations. Le problème des FDS est dans l'insuffisance des moyens mis à leur disposition pour accomplir leur mission de sécurisation des personnes, des biens et du territoire.

G-M. Bolouvi

Les banques ? Quelle corvée !

Connaissez-vous le dénominateur commun des banques à Fada ? «La culture gratuite de la maîtrise de soi». Elles se sont imposées comme le meilleur centre de culture de la patience. Même le guichet électronique n'assure pas la célérité voulue aux détenteurs de carte. Aller à la banque vous prend une demi-journée, quand ce n'est toute la journée. Une sacrée corvée ! Pour beaucoup, c'est comme si l'on allait quémander. Pour sûr, la banque qui gagnera la bataille du service rapide ravira illico le marché de l'épargne à Fada.

L'ogre de l'Est

Difficile de décerner la palme du meurtre dans la région de

l'Est. Entre les trois nominés le vote est des plus serré. La route, l'insécurité, la téléphonie mobile. Les ambulanciers de la région sont les mieux placés, dit-on, pour en témoigner. Quand, après des heures d'affrontement périlleux avec les cratères, ils arrivent enfin dans un village, par exemple de la Tapoa, d'où est venu un appel au secours, ils découvrent qu'un autre combat reste à livrer et gagner pour sauver une vie. Une fois au cœur du village, joindre au téléphone les appelants au secours pour localiser le domicile du malade à évacuer d'urgence s'avère un combat autrement stressant. Le téléphone devient moins rapide et utile que le bouche à oreille. «pas de réseau !» A côté de ces deux nominés, demeure en bonne place la question sécuritaire qui n'a rien gagné au change avec le retrait des coupeurs de route en faveur des djihadistes. A qui décerner la palme ?

Les vœux de Mgr Pierre-Claver

Yenpaabu Malgo, évêque du diocèse de Fada



En cette fin d'année 2018 et à l'orée de la nouvelle année 2019, je pense à ce que nous avons vu et vécu dans le monde, en général et, dans notre pays le Burkina Faso, en particulier. Sans verser dans le pessimisme, force est de reconnaître qu'il existe des «points chauds» dans le monde, dans notre continent où, les catastrophes naturelles, les conflits violents et la guerre, mettent en péril la vie de nombreuses populations. Revenant dans notre pays, la Terre des Hommes Intègres, l'insécurité s'est, hélas ! installée de façon préoccupante dans la Région de l'Est et le climat de peur continue de se propager de jour en jour. En effet plusieurs de nos compatriotes sont déjà tombés sur le champ de bataille.

Il faut dire aussi que le combat contre la vie chère n'est pas encore gagné et, la pauvreté s'invite, hélas ! dans le quotidien de plusieurs familles. C'est dire que la cohésion sociale et la paix à laquelle les populations aspirent ne sont pas garanties pour le moment et, ce que nous recherchons tous, ne nous sera pas servi sur un plat.

J'invite tous les chrétiens et les catéchumènes, ainsi que les hommes de bonne volonté à s'engager résolument pour la construction d'une société pacifique et fraternelle. Le Pape François nous dit, dans son message pour la 52^e Journée mondiale de la paix, que «les vrais artisans de la paix doivent travailler à être en paix avec eux-mêmes, avec les autres et avec la création, notre maison commune». En entrant dans cette nouvelle Année 2019, je présente mes Vœux de Paix à tous les habitants du Gulmu et à tous les citoyens du Burkina Faso. J'implore la bénédiction du Dieu Tout-Puissant sur les familles, cellules de toute société, et sur les gouvernants qui ont la lourde responsabilité des bons discernements et des bons choix d'action.

Fils et Filles de l'Église Famille de Dieu qui est au Gulmu, le contexte dans lequel nous vivons nous interpelle pour que nous renforçons les liens fraternels qui existent entre nous, burkinabé, pour garantir ensemble l'intégrité de notre pays, construire ensemble le bien commun pour notre bien être et pour la postérité, et lutter contre toutes formes de haine, d'intolérance et de division. Dans notre engagement communautaire pour bâtir un Burkina Faso de paix, en cette année 2019, plus que jamais, donnons aux femmes, aux jeunes et aux enfants leurs places. Ils sont les acteurs principaux de la culture de la paix et du développement de toute société. Le Pape François dans son message pour la journée mondiale de la paix dit encore que «Quand elle est inspirée et animée par la charité, l'action de l'homme contribue à l'édification de cette cité de Dieu universelle vers laquelle avance l'histoire de la famille humaine».

Que durant l'année 2019, toutes nos actions contribuent à la paix, à la cohésion, au dialogue et à la fraternité. Que Dieu tourne son visage vers notre cher pays le Burkina Faso, le protège et le bénisse !

Bonne et heureuse année 2019 à tous et à chacun !

Que devient le lycée de Saatenga (Diabo) ?

Suivant le lot 9 de l'avis d'appel d'offres ouvert n°138/2018/MENA/SAGEM-D du 20 juin 2018, financement, budget de l'État exercice 2018, le village de Saatenga dans la commune de Diabo, province du Gourma est bénéficiaire d'un lycée. Ouvrage à réaliser dans le cadre d'un projet de construction d'infrastructures scolaires au profit du ministère de l'éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA). Le MENA, maître d'ouvrage ayant délégué sa maîtrise à AGE M-Développement, une agence d'exécution et de management des projets de développement. Seulement, voilà, alors que tout le monde à Saatenga se délectait pour la conversion du CEG du village, c'est à Kamoana, un village voisin, situé à environ 5 Km, qu'ils ont vu surgir les fondations du chantier et des murs pour les salles de classe. Que s'est-il passé ? S'il est question du projet de lycée à Saatenga, on est bien en présence d'un détournement de site bénéficiaire et donc de projet, même si le chantier reste dans la même commune. Dossier à suivre.

Les Échos de l'Est

Mensuel d'informations locales, d'Intégration et de Développement

Téléphone : +226 24 77 77 18

• 70 33 24 16 • 76 42 65 10 • 78 83 80 53

Fada N°Gourma • Burkina Faso

mboluvi@gmail.com / mboluvi@yahoo.fr

lesechosdelest.000webhostapp.com

Récépissé n°2011-044/CAO/TGI-F/PF

N°ISSN : 0796-8868

•DIRECTEUR DE PUBLICATION : Guy-Michel Bolouvi

•RÉDACTION : Appolinaire Salembéré, Lagafou Abdoul

Karim, Kaboré Honoré, Laurent M. Thiombiano, Japhet

Benyidoba, Joseph Ouédraogo, Aimé Beogo, Phillibert

Yentangou •TRADUCTION : Tuadihanma Yvonli •CRÉDIT PHOTOS : Jean Guelga, Joanny Sow.

Conception graphique et Mise en page

Les Échos de l'Est

Pro-Enfant à Kantchari

Pro-Enfant prône l'union des enfants et des élus contre la migration

Intercepter des enfants en voie de migration et les rapatrier dans leur famille, c'est bien ! Créer des conditions de dissuasion, c'est mieux ! Mais une dissuasion par la démythification du phénomène plutôt que par la répression. La voie retenue et mise en oeuvre par Pro-Enfant à Kantchari. Avec le concours et séjour, au mois de novembre, à Kantchari de Pierre Jekinnou, consultant indépendant en développement social, contracté par le bureau d'études Ambero, en exécution d'un programme Pro-Enfant de la GIZ. Pour un travail de base avec, d'une part des

jeunes survivants de la migration et, d'autre part des élus locaux. Réunion et formation de deux groupes cibles, dit Pierre Jekinnou, «des volontaires constitués en pairs éducateurs en lutte contre la migration pour contribuer au maintien des jeunes dans leur terroir, des élus locaux, présidents de conseil villageois de développement (CVD), les conseillers et le premier adjoint au maire». Objectif : promotion du droit de l'enfant sous l'angle de fléaux sociaux locaux : migration, grossesse précoce, mariage précoce, déscolarisation.

Faire parler l'expérience des mi-

Quelques journées mondiales commémoratives, extrait de l'édition 2019 de l'Agenda des jeunes du Programme GIZ Pro-Enfant / bureau d'étude Ambero

06 février	Journée internationale contre les mutilations génitales
04 mars	Journée mondiale de lutte contre l'exploitation sexuelle
06 mars	Journée internationale de la radio et de la télévision en faveur des enfants
08 mars	Journée internationale des femmes
16 avril	Journée mondiale contre l'esclavage des enfants
30 avril	Journée de la non violence éducative
07 mai	Journée mondiale des orphelins du SIDA
04 juin	Journée internationale des enfants victimes innocentes d'agression
12 juin	Journée mondiale contre le travail des enfants
16 juin	Journée mondiale de l'enfant Africain
26 juillet	Journées mondiales de la jeunesse
30 juillet	Journée mondiale de la dignité des victimes de la traite d'êtres humains
31 juillet	Journée internationale de la femme africaine
07 août	Journée internationale de l'éducation
08 septembre	Journée internationale de l'alphabétisation
15 septembre	Journée internationale de la démocratie
21 septembre	Journée internationale de la paix
02 octobre	Journée internationale de la non violence
11 octobre	Journée internationale des filles
09 novembre	Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire
16 novembre	Journée internationale de la tolérance
20 novembre	Journée internationale des droits de l'enfant
25 novembre	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
02 décembre	Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage
03 décembre	Journée internationale des personnes handicapées
10 décembre	Journée mondiale des droits de l'homme



Promotion de la lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF)

On les aime tellement mais, ce n'est peut-être pas aujourd'hui que prendront fin les violences faites aux femmes. Difficile également de comprendre pourquoi des lois sont édictées, mais jamais appliquées à la lettre. Consolation ? On continue de se donner bonne conscience. Avec un renforcement de l'arsenal juridique. Lors d'une rencontre initiée par l'association *Todi Yaba* «entraide», à l'intention des professionnels des médias modernes et traditionnels de Fada sur la communication pour un changement social dans le domaine de la lutte contre les mutilations génitales féminines, Amadou Désiré Thiombiano, psychologue, s'est réjoui d'une avancée répressive. Sur le papier. En mai dernier ont été revues et adoptées de nouvelles sanctions liées aux questions de l'excision. «De 3 mois à 3 ans d'emprisonnement, la nouvelle disposition pénale est de 1 an à 10 ans d'emprisonnement et les amendes passent de 150.000 à 900.000 à la somme de 500.000 à 3 millions. Un nouvel article permet même un emprisonnement de 1 à 5 ans, assorti d'une amende de 200.000 à 1 million, quiconque fait la promotion des MGF à travers ses propos, discours et publications». La finalité ? «Mieux vaut se taire que nuire».

grants de retour afin de démontrer que le bonheur n'est pas forcément ailleurs. Qu'avec ce qu'ils ont investi ailleurs en énergie mentale et physique, dans l'humiliation et les privations, chez eux ils seraient plus heureux. Montrer par l'expérience que le bonheur est acces-

sible et disponible chez eux. Pour chasser ce mirage de l'ailleurs meilleur, jeunes et élus ont été sensibilisé et formé via les arts dramatiques pour volontairement combattre la migration et ses méfaits.

Philibert Yentangou

Avec Pro-Enfant, le «SLAM» mobilise contre les violations des droits des enfants



fant. Les lycéens de Kantchari ont ainsi connu un mois de septembre 2018

studieux sous la conduite du slameur B-Rangé Yameogo du collectif «Qu'on sonne & Voix-ailles». Après un atelier d'écriture Slam à Kantchari et sélection des 6 meilleurs un enregistrement en studio à Ouaga. La musique pour combattre la violence, il fallait y penser.

Comme le dit B-Rangé Yameogo, «pour les responsables de Pro-Enfant, il n'y a pas meilleur moyen pour atteindre les enfants que de faire passer les messages par les enfants eux-mêmes. Le slam est aujourd'hui un mode d'expression qui a un certain engouement pour cette tranche d'âge, et les guider dans cette discipline était une occasion de faire passer le message de façon plus ludique, plus agréable. De manière pratique, le slam est également un support qui peut aisément être enregistré et diffusé à travers les médias pour une large diffusion et une meilleure réception par les concernés».

Philibert Yentangou

Protection des enfants, migration, traite, pire formes de travail... La violation des droits des enfants est désormais l'affaire des enfants eux-mêmes. Mais pour y parvenir, il faut les informer et former. Le mieux, à travers un support qui leur convient. Comme le «Slam», très en vogue chez les jeunes «branchés». C'est ainsi que Pro-Enfant s'est mis à la mode pour toucher la cible jeune afin que celle-ci touche à son tour la cible adulte pour que ce combat devienne l'affaire de tous. Les lycéens de Kantchari, bourgade frontalière avec le Niger, dans la province de la Tapoa, ont donc appris à «slamer» pour la promotion et défense des droits de l'en-

Jubilé d'argent (17 juillet 1993-17 juillet 2018)

Abbé Zacharie Legma, 25 ans de fidélité et de grâce sacerdotale



Le samedi 17 novembre dernier, la chapelle du petit séminaire saint Kisito de Bougui a servi de cadre pour la célébration d'un culte d'action de grâce. La célébration des 25 ans de ministère sacerdotale de l'abbé Zacharie Legma, ordonné prêtre en 1993. 17 juillet 1993-17 juillet 2018 : «Un

temps» dira-t-il «de profond examen de conscience personnel, de remise en cause, pour les erreurs commises, pour les personnes blessées».

JUBILÉ D'ARGENT

RADIO TAANBA FADA

LA RADIO QUI RASSEMBLE 1993-2018

Célébration du 21 au 24 février 2019

THÈME : Radio Taanba, 25 ans au service de l'évangélisation et du développement, défis et perspectives.

Sous la présidence de Son Excellence Monseigneur Pierre Claver Yenpaabu MALGO, évêque du diocèse de Fada N'Gourma.

98.8 MHZ
Fada N'Gourma

Les problèmes pendant du foncier rural, tant à Maticoaali (extension de la zone Tapoa-Boopo) que dans la boucle Potiamanga-Bougui-Namoungou-Momba, et même dans la zone de Kabonga avec le cas de Kounkoufouanou, montrent combien la maîtrise de l'aménagement rural constitue la base d'un développement économique durable de la région de l'Est. L'agriculture et l'élevage, mais aussi la foresterie, la faune et la pêche constituent des secteurs prometteurs pour le développement rural de la région et plaident hautement en faveur de la sécurisation foncière des producteurs ruraux.

La gestion conflictuelle de ces différents cas met en question l'effectivité et l'efficacité, sur le terrain, des cadres juridiques et institutionnels en vigueur depuis l'adoption de la RAF (Réorganisation agraire et foncière), en matière de sécurisation foncière dans le milieu rural. Pour ne rien arranger, les relectures successives de la RAF initiées par les autorités compétentes n'ont pas permis de satisfaire les attentes en matière de sécurité foncière dans le milieu rural. Ainsi, force est d'admettre que

les expériences vécues sur le terrain, à Maticoaali, autant que dans la boucle Potiamanga-Bougui-Namoungou-Momba et à Kounkoufouanou, ont manqué de base légale suffisante pour convaincre les acteurs locaux. Ce qui est constant, c'est le problème pour les pasteurs de pouvoir jouir d'un espace. Dans cette édition, nous essayons, avec le concours notamment de la direction régionale des ressources animales et halieutiques de l'Est, et du RECOPA (réseau de communication sur le pastoralisme), de prendre connaissance de l'existant légal dans la région de l'Est, en matière d'espace destiné à l'élevage. Histoire de comprendre.

Comprendre, afin de laver le confus. Beaucoup a été dit sur le foncier rural. Alimentant les à-peu-près qui divisent plutôt que rassemblent.

Comprendre en commençant par dépoussiérer les fondamentaux : «pourquoi faut-il un espace destiné à l'élevage ?», «qu'est-ce que c'est que ces espaces dits pastoraux ?»

Deux questions auxquelles répond, Hamidou Zoungrana, le directeur régional des ressources animales et halieutiques de l'Est.



Hamidou Zoungrana

EDE: Pourquoi faut-il un espace pour l'élevage ?

Hamidou Zoungrana : Dans le secteur du développement rural, l'élevage occupe quelque 86% de la population. Et c'est cette même population qui mène également des activités agricoles, de foresterie, piscicoles et minières.

Alors, pourquoi un espace réservé à la pâture des animaux ? Avec l'évolution des populations et la croissance du front agricole, les espaces jadis réservés pour la pâture des animaux se rétrécissent. Dans le même temps, les effectifs des animaux se sont aussi beaucoup accrus, avec la modernité de la santé animale. Anciennement, il y avait une complémentarité entre les activités agricoles et l'élevage. Faisant que la problématique de l'espace pâturable ne se posait pas avec acuité.

Cependant, dès les indépendances, nos États ont compris la nécessité de trouver des espaces réservés et dédiés spécialement à la pâture pour l'élevage pastoral qui représente 90% du système d'élevage. Aujourd'hui, un espace est plus que nécessaire pour notre cheptel qui, au niveau de la balance macro-économique, vient en termes d'exportation, juste après le coton; sachant que notre premier produit d'exportation, en termes de ressources, c'est l'or. Et l'on sait que les ressources minières sont périssables et on ne peut bâtir l'avenir d'un pays sur des ressources minières. Donc, pour le monde rural, c'est le coton et c'est l'élevage. Et ces deux activités pourvoyeuses de ressources au pays, doivent avoir

de l'espace et les conditions nécessaires pour se développer. Ceci nous permet de dire que vu le front agricole, vu l'accroissement des effectifs, vu les enjeux, il est nécessaire que pour ce secteur il y ait des espaces dédiés, afin d'éviter les conflits pendant les périodes de production agricoles et, en même temps, intensifier et assurer des productions animales durables.

EDE: Qu'est-ce, alors, un espace pastoral ?

Hamidou Zoungrana :

C'est l'ensemble des parcours, des terres et des espaces ouverts ou réservés à la pâture des animaux; toute chose qui contribue à l'alimentation du cheptel. Les animaux s'y déplacent, s'y rendent, séjournent, s'abreuvent et y ont du fourrage qu'ils prélèvent sur le champ.

Au Burkina Faso, nous avons deux types de ces espaces. D'abord, les espaces strictement réservés à la pâture des animaux, et que l'on appelle communément, les zones pastorales, les aires de pâture, les couloirs, les pistes et les aires de transhumance. Tous ces espaces sont affectés, dédiés au pastoralisme. Ces espaces peuvent être des espaces villageois, inter villageois, communaux ou identifiés et immatriculés au nom de l'État.

Au niveau de la région de l'Est par exemple, nous avons deux grandes zones pastorales, classées à cet effet par l'État burkinabé. La zone pastorale de Tapoa-Boopo, d'environ 95.000 hectares; et la zone pastorale de Kabonga, d'environ 41.000 hectares, à cheval entre la région de l'Est et du Centre-Est. Ces deux zones ont une vocation purement pastorale, où toute autre activité est interdite.

Ensuite, nous avons les

espaces ouverts à la pâture, dont la première vocation n'est pas la pâture des animaux. Ce sont des espaces agricoles, privés, communaux ou étatiques qui peuvent, dans des conditions particulières, servir de pâturage pour les animaux, lorsque les travaux champêtres se retirent.

Ce sont donc des espaces qui peuvent servir à l'alimentation du cheptel qui, en même temps, peut améliorer la qualité des sols par le fumier. Il y aussi les espaces forestiers sur lesquels le gouvernement peut autoriser la pâture des ani-

maux, en situation de crise alimentaire dûment constatée.

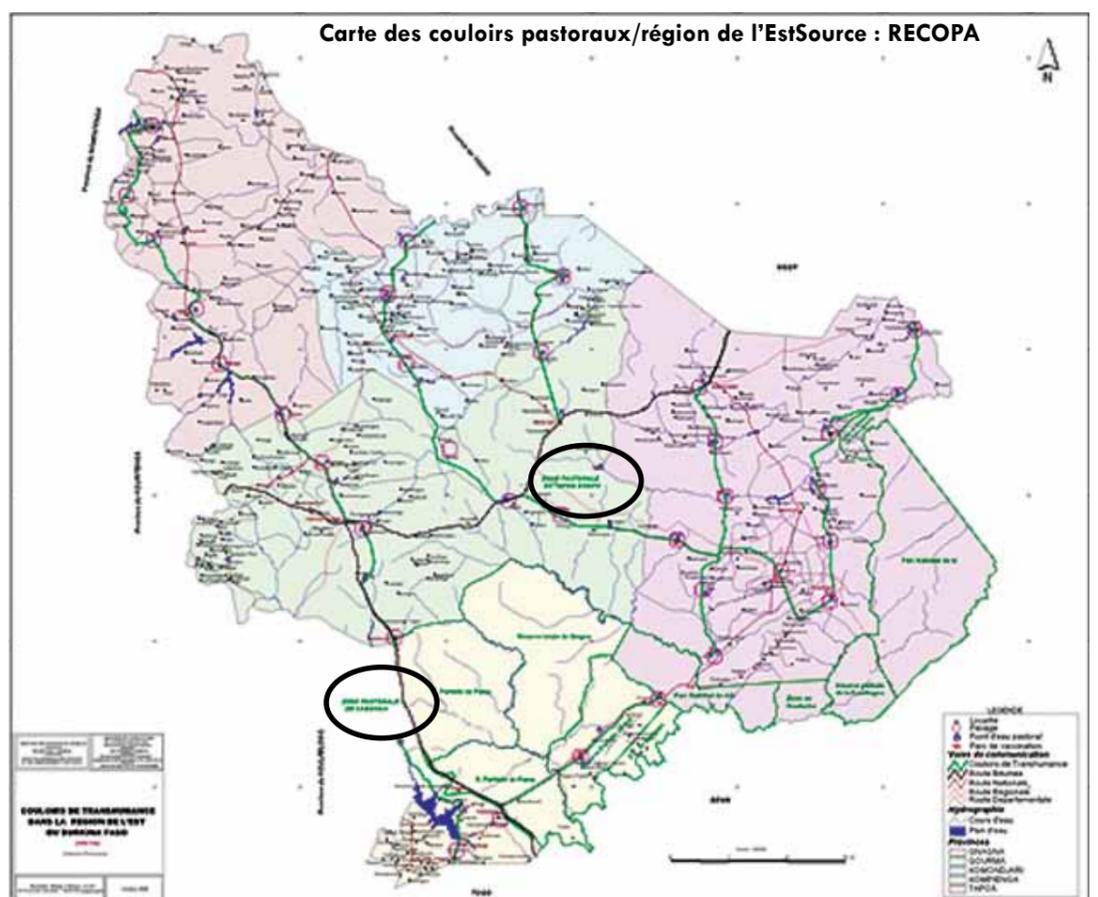
En somme tout le territoire national, dans le milieu rural, peut être ouvert à la pâture des animaux, avec cependant des conditions particulières. Surtout pas de confusion pour se dire que tout l'espace rural appartient aux animaux pour la pâture.

Vu cependant l'implosion des populations et les appétits pour le foncier rural, il convient de prendre des mesures pour garantir l'activité d'élevage.

Propos recueillis par G-M Bolouvi

Quel type d'espace pour quel type d'élevage et quelle vocation pour nos zones pastorales ?

Dès lors que l'élevage n'est pas ignoré dans l'aménagement du territoire, la difficulté, à priori, est d'incompréhension entre l'État et les éleveurs. Ces derniers séjournent difficilement dans les espaces qui leur sont réservés, qui ont été libérés pour eux. L'État voyant les éleveurs y séjourner et y développer leur activité, de manière sédentaire et régulière. Mais, plutôt que d'en faire des lieux de séjour, les éleveurs choisissent de se promener et en font des lieux de repli, en période de travaux champêtres. La nature ayant horreur du vide, leurs espaces qu'ils désertent trop facilement le gros de l'année, est occupé par d'autres utilisateurs et, bonjour les problèmes. Une affaire de quel type d'espace pour quel type d'élevage se pose-t-il alors ?



«Faire de cette région, un territoire attractif et prospère»



Par Abdoul Karim Lagafou

Jeudi 30 novembre 2017, une date à retenir. La délégation consulaire régionale (DCR/Est) de la chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, lançait officiellement ses activités dans la région. Avec comme parrains, Adja Maimounata Venegda, présidente de la chambre de commerce de la section territoriale du grand Est, et Mohamed Panguéba Sogli, 1^{er} président de la section territoriale de l'Est de 2013 à 2014. Une inauguration et des déclarations à valeur de programme d'activités, que votre journal a consignées pour vous. Déclarations de légitimation des potentialités économiques virtuelles de la région, avec l'invite du président de la DCR/Est à l'endroit des acteurs du monde économique de la région de l'Est et des partenaires techniques et financiers pour, « ensemble, relever tous les défis de développement et contribuer ainsi au mieux-être des populations à travers un secteur privé performant, créateur d'emplois et de richesses ».

De l'allocution du président de la DCR/Est, Harouna Natama, il convient de placer en vitrine ses doléances adressées à la tutelle ; la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso. En l'occurrence des requêtes d'accompagnement pour atteindre 4 cibles :

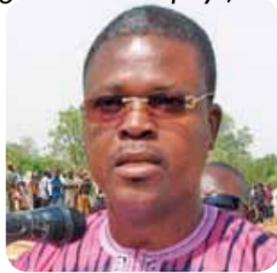
1. la construction du siège de la DCR/Est à Fada N'Gourma ;
2. la construction d'un port sec, afin de fluidifier la circulation des marchandises et de dynamiser le territoire ;
3. la construction d'une maison de l' élu dans les 4 autres provinces de la région, pour une meilleure animation consulaire ;
4. l'ouverture d'un établissement bancaire dans les provinces de la Komiéngga et de la Komondjari.

Le maire Yendifimba Jean-Claude Louari, dont la ville abrite les locaux actuels de la DCR/Est sortait alors du tiroir, deux dossiers bien appropriés : le projet d'un abattoir frigorifique et celui d'un port sec pour Fada. En attendant ces réalisations qui avaient hantées ses vœux pour le chef-lieu de la région, alors qu'il était président du conseil régional de l'Est, le maire a fait des offres :

1. une collaboration fructueuse entre la mairie et la DCR/Est, afin d'accompagner l'émergence d'un secteur privé local prospère ;
2. la mise à disposition d'un terrain de plus de 2.000 m² pour la construction du siège de la délégation consulaire de la région de l'Est.
3. sa disponibilité pour contribuer aux activités de la DCR/Est, pour un rayonnement du commerce, de l'industrie et des services dans la cité de Yendabili.

Déclarations du maire de Fada N'Gourma, Jean-Claude Yendifimba Louari

«La région de l'Est est la plus grande région de notre pays, en termes de superficie et, Fada N'Gourma chef-lieu de la région, occupe une position stratégique car, reliant les pays frontaliers du Niger, du Bénin et du Togo. Avec plus de 46.000 km², la région de l'Est représente à elle seule, 17% du territoire national avec une population estimée en 2017 à plus de 1.722.000 habitants».



«Au plan économique, la région de l'Est est un véritable créneau d'investissements, au regard de sa position stratégique, de ses nombreuses potentialités dans les domaines de la production agricole, d'élevage, de pêche, de mines, de commerce, de tourisme, avec notamment la présence de plusieurs concessions de chasse».

«La ville de Fada abrite l'un des plus grands marchés à bétail de la sous-région. Ces différents secteurs d'activités ont, dans leur ensemble, besoin d'être dynamisés à travers non seulement des investissements structurants, mais aussi, un meilleur accompagnement de ses acteurs et promoteurs, ce qui devrait sans doute contribuer à une plus grande prospérité économique de la région».

Déclarations du président de la délégation consulaire régionale de l'Est, Harouna Natama, administrateur général de ECNAF S.A.R.L.

«Le lancement officiel des activités de la DCR/Est apportera un dynamisme nouveau au développement des affaires dans la région de l'Est».

«Les potentialités et opportunités de la région de l'Est sont diverses et variées et sa position géographique offre d'énormes potentialités et un avantage comparatif dans le domaine des échanges commerciaux avec les pays frontaliers que sont le Bénin, le Niger et le Togo. Avec autant d'opportunités et de potentialités notre mission et nos ambitions seront de faire de cette région, un territoire attractif et prospère avec le concours et la mobilisation de tous les acteurs économiques et de l'assemblée consulaire régionale».



L'équipe de la DCR/Est - Mandat 2016-2021



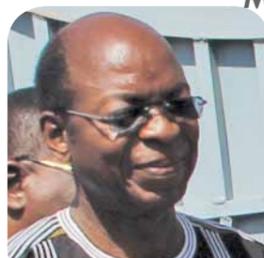
Vice-président
Samuel Ouoba
élu consulaire de la Tapoa



Président
Harouna Natama
élu consulaire
du Gourma



Secrétaire
Idrissa Thiombiano
élu consulaire du Gourma



Amadou Sinini
élu consulaire du Gourma



Diagnoagou Hanro
élu consulaire de la Gnagna



Mindierba Thiombiano
élu consulaire du Gourma

Membres



Thiamba Yébougou
élu consulaire de la Komondjari



Ousmane Thiombiano
élu consulaire de la Komiéngga



Yacouba Dahani
délégué régional

Conseillers



Mme Tandamba Salamata
Secrétaire-Comptable



Roxane Forogo
Responsable administratif



Eric Thiombiano
Chauffeur-coursier

Assistants techniques et administratifs



Pascal Zongo, Antenne CEFORE

QUELQUES RÉALISATIONS

- Organisation de sessions d'information et de formation sur les thématiques d'intérêt économique à Fada, Diapaga, Gayeri, Komiéngga, Pama, Bogandé et Piéla.
- Voyages d'affaires à Bondoukou (Côte d'Ivoire) et à Nattitingou (Bénin).
- Recensement des associations et groupements pour la mise en place du Cadre de concertation des associations du monde des affaires (CAMA).
- Animation d'un cadre statutaire des membres consulaires.
- Don de matériels informatiques à l'association des femmes persévérantes du Gulmu.
- Identification de la femme entrepreneur du Gulmu, membre du «Top 100»; distinction des meilleures entrepreneurs du Burkina Faso.
- Présidence et parrainage de plusieurs activités régionales.
- Collecte d'un fonds d'appui aux Forces de défense et de sécurité.



Programme Pro-Enfant / mise en œuvre des droits de l'enfant au Burkina Faso



«Il y a du travail !»

EDE : Où faut-il situer Pro-Enfant par rapport à Fonds Enfants et même le Prosad qui est intervenu dans la région jusqu'à ces dernières années?

Elsa Kuntziger: Prosad est le projet qui avait été mis en œuvre de 2014 à 2016, avant la première phase de Pro-Enfant, dans la période 2016-2018. Prosad comportait une composante supplémentaire en santé sexuelle et reproductive alors que, Pro-Enfant se concentre sur la problématique de la protection de l'enfant. Avec Fonds Enfants, nous sommes en présence de deux volets de la coopération allemande au développement, sur la même problématique. Pro-Enfant étant la coopération technique, et Fonds Enfants est la branche financière.

EDE : Qu'attendez-vous des hommes et femmes de media de la région de l'Est ?

Elsa Kuntziger : Le rôle des hommes et femmes de media de la région de l'Est est vraiment important dans l'objectif de

Du 31 juillet au 1^{er} août 2018, Elsa Kuntziger, Conseillère technique principale du Programme Pro-Enfant de la GIZ au Burkina était à Fada pour assister à la mise en place d'un réseau de media pour la promotion et la protection de l'enfant. A l'occasion elle a rendu visite aux autorités locales et à certains centres d'accueil des enfants à Fada. Il y a du travail mais, elle se dit sereine.

développement de l'enfant soient respectés. Il est important de s'assurer que les enfants puissent jouir de leurs droits, vu qu'ils représentent l'avenir de la nation.

EDE : Quel sentiment rapportez-vous de la visite de quelques centres d'accueil des enfants à Fada ?

Elsa Kuntziger : Globalement, le sentiment est positif et plutôt serein. Je constate un engagement de la part de nos collègues du ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille. Un vrai engagement à essayer, du mieux possible avec les moyens disponibles, de rendre ce service aux populations. Bien sûr, y a du travail, c'est ambitieux de vouloir

conséquent et, c'est aussi pour cela que nous sommes engagés à soutenir nos partenaires gouvernementaux. Je suis rassurée, j'ai eu l'occasion de visiter le centre de transit de Fada, des améliorations peuvent être apportées, mais je pense qu'avec le temps, on y parviendra.

EDE : Que dire enfin des enfants que vous avez rencontrés ?

Elsa Kuntziger : Quand on travaille sur des problématiques qui touchent au genre, à la protection,

aux droits humains, il y a toujours du travail. Aucun pays aujourd'hui ne peut se targuer d'avoir vraiment mis en œuvre toutes les nombreuses conventions internationales et régionales qui portent sur les droits humains. Les exigences sont importantes et personne ne peut se targuer d'avoir fini le travail. Je suis rassurée sur la situation de l'enfant à Fada, mais le travail ne finit jamais.

Propos recueillis par A. Lagafou

En bref

Le PRO-Enfant / GIZ

Programme «Mise en Oeuvre des Droits de l'enfant au Burkina Faso»

«Faire des droits de l'enfant une réalité au Burkina Faso»

- Un Programme de coopération bilatérale entre la RFA et le Burkina Faso;
- Partie intégrante d'un Programme global de la coopération allemande incluant le Projet «Fonds Enfants» de la KFW.
- Durée de la phase actuelle (janvier 2016 – décembre 2018).

Objectif global : améliorer la protection des garçons et des jeunes filles contre la traite, les pires formes de travail des enfants et les violences basées sur le genre (VBG).

Objectif spécifique : Renforcer le système national de protection des enfants contre la traite, les pires formes de travail des enfants et les violences basées sur le genre.

Thématiques : (1) Lutte contre la traite et les autres pires formes de travail des enfants ; (2) Lutte contre les violences basées sur le genre chez les enfants (MGF, mariages d'enfants) ; (3) Lutte contre les grossesses précoces chez les enfants.

Les composantes ou axes d'intervention : (1) Renforcement des capacités institutionnelles et du système de collecte des données des Ministères partenaires clés ; (2) Mise en place des réseaux et services de protection de l'enfant ; (3) Renforcement des capacités des acteurs communaux pour la protection des filles et des garçons contre la traite, les PFTE et les VBG.

Zone d'intervention



La GIZ/Pro-Enfant intervient dans les régions de l'Est et du Sud-ouest du Burkina Faso.

Le «REMPE», Réseau des media de la Région de l'Est pour la protection de l'enfant

Il y a eu un postulat sur la contribution des organes de presse à la promotion et à la protection des droits des enfants. Puis, le canal du renforcement des connaissances des acteurs sur les différentes problématiques de l'enfance ainsi qu'une meilleure organisation des media autour des actions et stratégies de lutte. Restait à la GIZ/Pro-enfant d'organiser un atelier. Avec un double objectif : renforcement des connaissances et des capacités opérationnelles des acteurs des organes de presse de la région; et la mise en place d'un réseau des media de l'Est pour la protection des enfants. Objectif atteint le 1er août dernier avec l'installation d'un bureau de coordination. La messe a été dite, place au travail si cher à la CTP Elsa Kuntziger.

sensibilisation des populations. C'est un relais très important de transmission d'informations et de messages aux populations. Des sujets comme la protection de l'enfant, la traite, les pires formes de travail des enfants - dans le milieu du coton ou de l'orpaillage - ont besoin des porteurs que sont les hommes et femmes de media.

EDE : Comment expliquer cet intérêt de la coopération allemande sur la problématique de l'enfant ?

Elsa Kuntziger : L'enfant est protégé par différents textes au niveau international et régional dont le Burkina Faso est signataire et donc engagé pour leur respect. La coopération allemande est un modeste appui aux efforts du gouvernement burkinabé pour faire en sorte que les droits de l'enfant ; surtout s'agissant du travail pénible et dangereux pour la santé et le

assurer une vraie proximité de service d'action sociale au niveau communal et, il faut saluer cette ambition du gouvernement. C'est un domaine qui demande du travail, un investissement humain et matériel

Centre de formation des aides familiales de Fada

Promotion des droits de l'enfant : Le Fonds enfants ouvre une fenêtre d'espoir à Fada

Retirer de la rue des filles vulnérables, pour 9 mois de formation qualifiante, sans en faire des recluses puis, les renvoyer plus fortes dans la société. Le défi du centre de formation des aides familiales de Fada (CFAF), avec l'accompagnement du projet Fonds enfants de la coopération allemande.

Quand bien même des insuffisances ont été relevées le jour de son inauguration, le jeudi 8 février 2018, le centre de formation des aides familiales (CFAF) de Fada N'Gourma a fait l'unanimité sur son opportunité et l'adéquation de son lieu d'implantation, avec la préoccupation de promotion des droits de l'enfant et particulièrement de la jeune fille dans la région de l'Est. Une problématique qui justifie l'engagement de la coopération allemande à travers le projet Fonds Enfants, à hauteur pour le moment, vu les besoins d'ajustements, de 279 millions et quelques francs CFA. Avec une contrepartie de 3.080.000 F.CFA, le conseil régional de l'Est a permis l'effectivité d'une idée d'un ancien directeur de l'action sociale de l'Est.

Depuis le jeudi 8 février 2018 donc, on peut désormais dire qu'il y a le centre de formation des aides familiales de Kalgonin, à Ouagadougou, dont les produits sont très demandés ; il y a maintenant celui du secteur 9, à Fada, pour produire des «bonnes» qualifiées. Une expression que Amidou Seone, le coordonnateur du projet Fonds Enfants réprovoque : «le mot «bonne», je n'aime pas trop, j'aime bien les «aides ménagères». En fait, «les bonnes», c'est un terme assez péjoratif. C'est plutôt, soutient-il, «des aides ménagères qui vont, non seulement travailler au niveau des ménages mais, qui peuvent aussi évoluer dans les hôtels, la restauration... Cette formation que nous donnons aux filles, c'est pour elles-mêmes d'abord : on a créé une valeur ajoutée et on peut mieux se vendre. Tout cela concourt à faire la promotion du droit des filles».

Ne parlons donc plus de «bonne» ou «fille/femme de ménage» mais, du produit amélioré, «aide familiale». Le CFAF de Fada, projet d'un ancien directeur régional de l'action sociale, repris par le conseil régional et réalisé avec le concours du Fonds Enfants, a ouvert un peu tard ses portes pour la rentrée 2017-2018. Mais, mieux vaut tard que jamais. La cérémonie d'inauguration est intervenue après que le centre a commencé à recevoir des

pensionnaires, au nombre de 37 pour une capacité d'accueil de 50 filles. C'est dire qu'il y avait encore de la place pour cette année. C'est dire surtout, soutenait la directrice du centre, Julienne Onadja, «qu'il y a encore un travail de sensibilisation à faire sur le terrain des filles et familles vulnérables». Un travail de sensibilisation pour lequel l'accompagnement du Fonds Enfants ne serait pas de trop.

Ce qui est bien au CFAF : aucun frais n'est requis pour bénéficier de la formation. Et, le système d'internat est des plus complets : de l'alimentation aux soins médicaux, avec prise en charge intégrale des pensionnaires. Cependant, les candidates ne s'y sont pas bousculées.

Alors que le centre de Ouaga est mixte, celui de Fada a ouvert ses portes uniquement aux filles. Une Promotion 2017-2018 qui a fait finalement sa rentrée en février, avec un effectif de 37 filles dont 32 de la région de l'Est, 1 du Plateau central et 4 du centre-sud. Le quota initial donnait 27 places sur 50 aux filles de la région de l'Est, et le reste des places pour le Plateau central et le Centre-sud.

Mais, pas question de venir avec son baluchon frapper à la porte du CFAF. Le recrutement des filles incombent aux services provinciaux de la direction de la femme, de la solidarité nationale et de la famille. Les demandes d'inscriptions se font donc au niveau des services de l'action sociale.

Pour Julienne Onadja, le fait que le centre, pour son année d'ouverture, n'a pas fait le plein de pensionnaires ne doit pas affecter le contenu de la formation. Entre autres, des notions de culture générale sur le droit de l'enfant, la puériculture, la cuisine, le ménage, le secourisme. Un volet formation en amont et, un offensif volet marketing en aval. Il faut dire que former pour vendre impose une promotion du «produit», en vue de faciliter l'insertion des filles dans le monde de l'emploi. Les pensionnaires sont, de fait, soumis à l'accord «d'accepter d'aller travailler en fin de formation». Se former pour prendre un emploi et non pour prendre un mari.

Véritable gageure dans cette région, pour des filles de 15 à 18



ans, voire plus âgées. La première promotion a effectivement accepté des filles plus âgées et, dans une région où les filles sont mariables dès qu'elles présentent une protubérance à la poitrine... mieux vaut s'entendre d'entrée sur certaines choses. Surtout lorsque le mariage n'est pas le projet immédiat et prioritaire en fin de formation. Pour les y préparer le centre s'est donc taillé un règlement intérieur draconien contre le libertinage, contre les appétits indécents.

Mais, comment confiner dans une tour d'ivoire, des filles habituées à la liberté, illusions et désillusions compris ? Préparées pour servir dans la société, peuvent-elles en être totalement sevrées un temps,

en faire des recluses avant leur retour professionnel dans ce même monde ? C'est le défi de ce centre. Des pensionnaires qui n'ont pu s'y faire ont été simplement retirées du projet. La directrice refuse les graines incompatibles avec le projet de plus-value du centre. Assurément, le projet est beau mais, va falloir retrousser les manches contre la pratique «légalisée par l'habitude», dans nombre de localités de la région, de vouer les filles à un mariage précoce, forcé. «Incompatible avec la vocation du centre d'inculquer d'autres canaux et préparer les filles à une carrière professionnelle plutôt que matrimoniale» clame Julienne Onadja.

Japhet Benyidoba

Le coq libre dans le poulailler libre

Les discoureurs du jour de l'inauguration du centre, ont tous encensé le «joyau». Cependant, des insuffisances, il y en a. Pas à la pelle mais, suffisamment pour confirmer qu'il s'agit d'une œuvre humaine. Si humaine hélas, que le bailleur de fonds ne s'est pas retrouvé dans certaines acquisitions. Les pensionnaires ont été les premières à lever le lièvre sous la forme pudique d'une poignée de «doléances» lue par Lamoussa Lankoandé, leur porte-parole. Une petite visite du propriétaire vous place cependant face à de gênantes révélations : problème d'équipement pour les travaux pratiques, acquisition de fourneaux inadéquats pour les cours de cuisine, des lits à renvoyer au fournisseur pour correction... Fonds Enfants devra jouer de rigueur.

Il y a surtout au centre une menace plus sérieuse pour l'intégrité physique, morale et l'avenir professionnel des filles. Merveilleuse est l'idée de création de ressources internes par la réalisation d'une auberge et d'une cafétéria à l'intérieur du centre. Périlleuse elle est toutefois, sans un mur de séparation avec le département des filles. Autrement, bonjour les galipettes ! La chèvre broutant là où elle est attachée... Bref, en l'état actuel, avec une auberge et une cafétéria ouvertes au public, au cœur même du centre, c'est lâcher le coq dans le poulailler. Bien loin de l'idéal de protection des droits de l'enfant et de la jeune fille ; du combat prôné par la coopération allemande contre les pires formes de travail, de traite, ... d'exposition aux risques libidineux.

Commune de Maticoali / de la zone pastorale à la zone sylvo-pastorale Tapoa-Boopo

Crise foncière, acte d'incivisme ou mal gouvernance ?

Des gens d'en haut qui s'engouffrent presto, dans leurs 4X4, pour fuir Maticoali et rentrer en trombe et essoufflés à Fada... Histoire d'une cérémonie de pose d'une première borne d'immatriculation qui prend son apéro à la maison communautaire de Maticoali et son digestif au tribunal de grande instance (TGI) de Fada.

Après un renvoi suivi d'une audience marathon commencée à 9h le matin du 21 février pour prendre fin à 2h du matin le 22 février, tombait enfin le mercredi 28 février, en audience correctionnelle au TGI de Fada, un verdict de condamnations assorties de sursis.

Replay de Kounkoufouanou, autre cas de crise foncière avec contestation, déguerpissement et joute judiciaire, dans la même province du Gourma, avec un semblable verdict d'apaisement. Un scénario qui met en question la gestion administrative de la problématique du foncier rural dans la région de l'Est.

Dans cette affaire, 17 personnes ont été interpellées par la CRS (compagnie républicaine de sécurité), 18 selon les proches des interpellés et les associations de défense des droits de l'homme, que sont les sous-sections du MBDHP (mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples) et de l'ODJ (organisation démocratique de la jeunesse) de Maticoali. Il faut y ajouter, l'interpellation de Joseph Ouédraogo, le SG de la section ODJ du Gourma et président de la sous-section ODJ de Maticoali où il exerçait la profession d'enseignant. Une arrestation et déportation à Fada des plus rocambolesques. Des 18 ou 19 personnes interpellées, 12 vont finalement être prévenues pour 4 chefs d'accusation : (1) rébellion, (2) destruction volontaire de biens mobiliers, (3) menaces et voies de faits sur des agents publics, (4) coups et blessures volontaires.

A la barre et pour mémoire : Issouf Thiombiano, Mamadou Boama Combar, Bilimpo Thiombiano, Lamoudi Lompo, Amtani Natama, Issouf Combar, Ounténi Tankoano, Badjoa Tankoano, Issouf Touré, Kondja Lompo, Idrissa Sagnan et Boukaré Natama.

Il est reproché aux prévenus d'avoir interrompu, le 26 janvier 2018, la cérémonie officielle, à Maticoali, de la «pose de la première borne d'immatriculation de la zone sylvo-pastorale Tapoa-Boopo». Interruption et, donc, rébellion suivie de menaces et voies de faits sur des agents publics; coups et blessures volontaires



La salle d'audience du TGI n'a pu contenir le monde lors de ce procès

sur Coulabiga Tani, président du Coges (comité de gestion) de ladite zone sylvo-pastorale ; destruction volontaire de biens mobiliers chez le même Coulabiga Tani et de bornes et panneaux des forestiers.

Les faits selon la population

Au cours d'un point de presse au siège du MBDHP, au secteur 10 de Fada, le lundi 5 février, Lamoudi Idani, septuagénaire, griot-archiviste de la cour royale à Maticoali a fait la genèse de la demande de terre auprès du chef de Maticoali. Ce ministre de la communication de la cour royale dit avoir servi les quatre prédécesseurs de l'actuel chef de Maticoali, sa majesté Yentchouri. Il a notamment servi sa majesté Kupiendiéli de Maticoali dans les années 80 et assisté aux premières négociations pour la création d'une zone pastorale. Lamoudi Idani, ne s'y connaît pas en système métrique. Les histoires de 95.000 ha qui s'étendent à 105.000 ha ; c'est du charabia pour le vieil homme. Ce qu'il sait, est que l'espace concédé et accordé par sa majesté Kupiendiéli et reconnu et confirmé par ses successeurs jusqu'à l'actuel chef Yentchouri, s'étend «de la rivière Tapoa à la route rouge de Nassougou». Et comme il dit, «dans ces limites, il ne se pose aucun problème».

Il y a donc l'espace accordé pour la création d'une zone pastorale, depuis la fin des années 70 et début 80 par sa majesté Kupiendiéli de Maticoali. Il y a qu'au moment de la matérialisation d'une piste à bétail sur cet espace en 2003, avec l'appui technique du RECOA (réseau de communication sur le pastoralisme), il a été question de 95 000 ha, qui, selon la population, va déjà au-delà des limites consenties. Il y a enfin, la question de l'élargissement à 105 000 ha

avec l'arrivée en 2017 du PIF, le programme d'investissement forestier, avec conversion de la «zone pastorale» en «zone sylvo-pastorale».

En dehors du fait qu'il faut se demander jusqu'où peut aller les prérogatives d'une autorité coutumière dans le domaine de la propriété foncière, une autre question, celle-là fondamentale, se pose. Jusqu'à quel niveau ou étape, les populations ont-elles été impliquées dans le processus ?

Le cordon de la communication et de la compréhension s'effiloche quelque part entre le projet de création d'une zone pastorale ou sylvo-pastorale et le consentement des personnes dont on convoite les terres.

Qu'importe, un gueuleton est programmé le 26 janvier chez le préfet, à Maticoali, pour clore une cérémonie inoubliable au centre communautaire, avec des présents pour les paysans et des bornes et panneaux pour la matérialisation. En réaction à leur déguerpissement ainsi programmé, la population écoute les discours, demande et se voit refusée la parole et s'oppose à la pose de la première borne d'immatriculation qui devait sanctionner le fait accompli.

Oublié le gueuleton, sauve-qui peut vers Fada et, bonjour la crise foncière pour les uns, le cas d'incivisme notoire pour les autres. La suite... Le parquet fustige un cas d'incivisme converti en rébellion, menaces et voies de faits, coups et blessures volontaires, destruction volontaire de biens. La défense dénonce un cas de mal-gouvernance foncière.

Cacophonie administrative

A la direction régionale des ressources animales et halieutiques, la version soutenue est que la zone Tapoa-Boopo a toujours eu

une vocation pastorale et n'en a pas changé depuis l'arrêté conjoint de 2003 qui la délimite à une superficie de 95 000 ha et, exclusivement dans les limites de la commune de Maticoali. Dans ce service, la zone n'a jamais eu une vocation sylvo-pastorale.

A la direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, porteur du programme d'investissement forestier (PIF), il est question d'une zone sylvo-pastorale mais, les 10 000 ha qui viennent s'ajouter aux 95 000 ha, pour une zone sylvo-pastorale d'un total de 105.000 ha, concernent également les communes de Partiaga et Kantchari. Dans le cadre de ce programme, les trois communes bénéficient d'un accompagnement de 130 millions pour Maticoali, et 100 millions respectivement pour Partiaga et Kantchari.

Un procès contre l'incivisme

Au sortir de l'audience marathon du 21 février, Inoussa Kafando, substitut du procureur déclarait, «l'incivisme prend de l'ampleur au Burkina Faso et ce genre de procès sert de leçon pour contribuer à diminuer les actes d'incivisme».



Une semaine plus tard, le 28 février, à l'énoncé du délibéré, Salam Ouédraogo, substitut du procureur rappelait, «le dossier fait cas de rébellion, de destruction volontaire de biens mobiliers, de violences, de coups et blessures volontaires. Des 12 prévenus présentés devant le tribunal, 11 ont été reconnus coupables, condamnés chacun en ce qui le concerne. Pour l'essentiel, un pari a été relevé, un défi relevé parce que depuis un certain temps, on constate que c'est la défiance contre l'autorité de l'État qui s'exprime aussi bien contre les institutions elles-mêmes que contre les agents commis au service public de l'État. Nous sommes arrivés à appréhender les présumés auteurs de ces faits, ils ont été traduits devant le tribunal, ils ont été jugés. C'est pour dire que désormais, y a pas infraction de foule, on ne peut pas se cacher derrière la foule pour dire que la foule n'a pas de nom ou de prénom et que pour cela, on est couvert par

une quelconque impunité».

Le substitut Salam Ouédraogo demandait également la parole au tribunal pour une mise au point au sujet des condamnations assorties de sursis, souvent mal interprétées : «Nous avons tenu à rappeler qu'ils ont été condamnés à des peines d'emprisonnement assorties de sursis à exécution. Y a souvent la désinformation selon laquelle «nous avons été traduits à la barre du tribunal et nous avons été relaxés, nous avons



Maître Prosper Farama

été libérés». Ils ont été reconnus coupables, condamnés à des peines d'emprisonnement assorties de sursis à exécution ; ce sont des dispositions du code de procédures pénales qui prévoient qu'au regard de la qualité du délinquant ou de certaines circonstances, on peut assortir la peine d'emprisonnement de sursis à exécution. Faudrait que eux-mêmes ils sachent qu'ils ont été reconnus coupables, et que pour ce faire, ils ont un délai pour observer un bon comportement. Parce que les peines en matière délictuelle, comme c'est le cas, se prescrivent par 5 ans. Ça veut dire qu'ils ont, chacun en ce qui le concerne, 5 ans pour ne pas commettre une infraction similaire.

Si d'aventure, ils venaient à la commettre, le tribunal sera obligé de révoquer le sursis, et une nouvelle condamnation va tomber. La base doit savoir qu'une décision pèse sur ces gens».

Uncas de malgouvernance

Pour maître Prosper Farama, avocat commis par l'ODJ et le MBDHP, pour la défense des prévenus, le dossier est des plus confus. «Nous avons entendus plein de choses qui sont des contre-vérité. Entre autres, que les populations de Maticoali s'opposent à l'installation du projet. Ce qui est archi faux ! Parce que depuis des années, de par le biais de leur chef, ils ont cédé une partie de leurs terres arables et cultivables à cet effet». Le problème est ailleurs, selon Me Prosper Farama : «aujourd'hui, ce qui est problématique, c'est qu'il y a eu un manque total de communication avec des populations, sur une

prétendue extension de la zone. Il y a eu un refus catégorique attesté de donner la parole au représentant des populations lors de la cérémonie d'installation».

Et l'avocat interroge : «comment peut-on venir dans une région pour installer un projet, ne pas y intégrer au maximum possible les populations, leur refuser la parole et penser que ça puisse bien se passer ?»

L'opinion de Me Prosper Farama, «nous pensons que ce projet était dans l'intérêt des populations mais, tel que ça se passe, on a l'impression qu'il y a certains fonctionnaires, en tout cas à certains niveaux donnés, qui n'ont pas compris que les projets ne sont pas faits pour eux».

Sa position : «les projets sont faits pour les populations et, tant qu'on n'aura pas compris cela, et qu'on n'intégrera pas de façon absolue les populations dans l'installation, le déroulement, la mise en œuvre des projets, c'est un échec déjà programmé».

Autre motif de révolte de Me Prosper Farama, les interpellations de ses clients : «on est allé arrêter des gens à 1h du matin, à 2h du

matin, alors qu'ils étaient chez eux endormis. Des gens qui, quelques fois, n'étaient même pas sur les lieux, qui étaient absents». Illustration, «le représentant de l'ODJ (Joseph Ouédraogo, président de la sous-section ODJ de Maticoali, Ndlr), qui est un enseignant, a été arrêté, menotté sur une mobylette, de nuit, transféré de Maticoali à Fada, mis à nu, en caleçon ; ce qui est contre ses droits. C'est un manque absolu de respect pour la dignité humaine. Et pourquoi ? Parce que tout simplement, à un moment donné, il a été l'interface qui a essayé d'aider les populations à entrer dans leurs droits. Il n'y est impliqué d'aucune façon».

Indignation et casus belli pour Me Farama : «si on doit traiter ainsi les défenseurs des droits des autres... je pense que c'est grave ! Et c'est pour cela que nous venons pour ce procès. Parce qu'on a l'impression qu'il y a des gens qui pensent que tout leur est permis et que ceux qui défendent les droits des populations n'ont aucun mot à dire. C'est grave ! On est dans une République ! On

est dans un Etat de droit ! Autant l'administration prétend avoir des droits, elle doit avoir à l'esprit que tout ce qu'elle met en œuvre, c'est dans l'intérêt des populations, et cela doit se faire dans le respect non seulement des populations, mais des défenseurs des droits des populations».

Crise foncière

Plutôt que de rébellion, Me Prosper Farama parle de procès politique et de crise foncière : «quand vous voyez des autorités comme le maire ou des responsables d'autres services qui font des rapports pour dire qu'on a chassé des autorités, on les a poursuivis alors qu'il n'en était rien, (...) quand on refuse de communiquer avec les populations sur les modalités concrètes de mise en œuvre du projet, quand on s'attaque à des organisations qui essayent juste d'aider à l'implémentation du projet, (...). C'est le sport favori

Commune de Fada N'Gourma

Déguepissement compliqué des zones de pâture de Namoungou et Potiamanga dans le Gourma

Après plusieurs initiatives de sensibilisation des populations riveraines et des occupants de la zone inter villageois des aires de pâturage de Namoungou et Potiamanga, la commune de Fada a fini par saisir le tribunal de grande instance (TGI) de Fada. Pour obtenir la libération des dites zones. En effet, le 16 août 2018, le juge Raymond Sanogo prenait une ordonnance d'expulsion des occupants Kondjoa Combar, Dapouguidi Kouadima et Longa Ouoba «et celle de ceux qu'ils ont installés dans la zone». Auparavant, le 9 août 2018, par acte d'huissier, la commune de Fada les avait assignés en référé. L'histoire de cette zone remonte aux 21 et 22 février 2008, quand le conseil municipal de Fada donnait son accord pour la création d'une «zone inter-villageois d'aires de pâturage». En 2010, le même conseil municipal marquait son accord pour «la délimitation de ladite zone qui regroupe les villages de Namoungou, Bandingui, Momba et les hameaux de culture environnants». Par arrêté en date du 14 mars 2012, Moumouni Kocty, maire de la commune de Fada N'Gourma, créait «la zone de pâture de Potiamanga située entre les villages de Bougui, Gbedssaga, Momba et Potiamanga», couvrant une superficie de 3.065 hectares. Dans l'ordonnance de référé n°019/2018 pris par le juge Raymond Sanogo, il est constaté que : «un travail de sensibilisation a été fait au préalable; qu'à cette occasion, le consensus trouvé, presque la totalité des agriculteurs vidait les lieux; que cependant Kondjoa Combar, Dapouguidi Kouadima et Longa Ouoba se rétractaient du consensus auquel ils ont eux-mêmes souscrit et occupèrent les aires de pâture de Potiamanga et de Namoungou, qui sont délimitées, bornées et cartographiées». A ce jour, statu quo. Un dossier à suivre.

L'Arrêté de 2003, fixant les limites de la zone pastorale Tapoa-Boopo, publié dans le journal officiel N° 2 du 08 janvier 2004, pages 54 et 55.

A. n°2003-59/MRA/MAHRH/MECV/MFB/MATD/ME/MITH/MCE/SECU

Article 1 : Au sens du présent arrêté, la zone a vocation pastorale est constituée d'un ensemble d'espace de terres rurales délimitées et aménagées à des fins d'activités pastorales en association avec des productions végétales et forestières.

Article 2 : il est délimité dans le département de Maticoali, province du Gourma, la zone à vocation pastorale de Tapoa-Boopo.

Article 3 : La zone à vocation pastorale de Tapoa-Boopo, d'une superficie de 95 000 hectares est située entre les parallèles 12° 03' et 12° 24' de latitude nord et les méridiens 0° 55' et 1° 18' de longitude est.

La matérialisation des limites de la zone à vocation pastorale de Tapoa-Boopo est faite sur le terrain par des balises ou tout autre moyen approprié.

Article 4 : La zone à vocation pastorale de Tapoa-Boopo est délimitée sur le terrain ainsi qu'il suit :

- au nord par la route nationale n°4 Ouagadougou-Niamey et la piste allant de la route nationale n°4 au village de Tyarbonga ;
- au sud par les villages d'Ougarou, de Tyébadi, de Dyiwari, de Kouayargou, de Nyipétouaga, de Boudéni et de Nassougou ;
- à l'est par le village de Tyarbonga, de Kwotougou (Kouargou) et la piste allant de Kwotougou à Nassougou en passant par Natoumpé ;
- à l'ouest par la route nationale n°4 Ouagadougou-Niamey.

Article 5 : La zone à vocation pastorale de Tapoa-Boopo peut être déclarée d'utilité publique conformément aux dispositions des articles 226 et suivants de la section II, chapitre V du titre V de la loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso.

Article 6 : L'occupation et l'exploitation des terres du périmètre à vocation pastorale de Tapoa-Boopo sont soumises aux respects des clauses d'un cahier des charges spécifique.

Article 7 : Les secrétaires généraux des Ministères en charge des ressources animales, de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, de l'environnement et du cadre de vie, de l'administration territoriale et de la décentralisation, de l'économie et du développement, des finances et du budget, des infrastructures, des transports, et de l'habitat, des mines, des carrières et de l'énergie, de la sécurité sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

au Burkina : chaque fois que vous intervenez dans des situations comme celle-là, on a tendance à faire glisser les choses sur un terrain politique). Parce que pour Me Prosper Farama, le problème relève du foncier : «Pour une fois, restons sur le terrain du foncier, parce que c'est une des grosses problématiques du Burkina Faso. Aujourd'hui, toute la population en a pris conscience et, je vais même le dire, la prochaine guerre civile au Burkina Faso, est une guerre qui

sera née, si ce n'est du foncier ou des questions de parcelles, ce sera des questions de justice. Ces deux questions-là sont essentiellement des questions majeures qui tiennent à cœur les populations et, soyons prudents vis-à-vis de ses questions. Le minimum à faire, c'est d'aller avec de la méthode, de la méthodologie et de la pédagogie, surtout à l'égard des populations analphabètes qui ne vivent que de ces terres-là. Les fonctionnaires qui jettent l'anathème sur eux aujourd'hui, ont des salaires,

ils viennent dans les projets avec de gros 4X4, ils touchent des salaires mirobolants pour ces projets. Mais, les paysans, qu'est-ce qu'ils touchent ? Rien ! Jusqu'aujourd'hui, on ne leur a même pas dit, pour le retrait de leurs terres, qu'est-ce qu'ils vont avoir en contrepartie ?

Ils nourrissent leurs familles de cela, depuis des années. Mais, quand même !!! Un minimum quand même de décence ! Un minimum d'humanisme ! Ce sont nos frères, nos pères, nos mères, nos sœurs !!)

Japhet Benyidoba

Avis d'un expert du droit foncier
Jean Kagambeiga, juriste

«C'est du faux que les gens étaient en train de faire sur le terrain»

Qu'est-ce qui se passe selon vous à Maticoaali ?

La crise de Maticoaali pose la problématique de la gouvernance foncière de la région de l'Est de manière globale et, de façon particulière, c'est la question de la gestion des ressources naturelles. C'est d'abord l'existence légale d'une zone pastorale qui a évolué en zone sylvo-pastorale. Ça pose la question de l'ensemble des processus et étapes qui ont conduit à la création de cette zone.

La réaction des populations est-elle une remise en cause d'un accord ?

Il ne s'agit pas de remise en cause. On parle de remise en cause lorsqu'un processus a été engagé, que des acquis ont été obtenus et qu'après, les gens reviennent sur ce qu'ils ont dit. Ici, la question fondamentale qui se pose, c'est qu'il n'y a pas eu de négociations foncières. La négociation foncière se fait avec ceux qui ont un droit foncier sur le site. Cela ne se fait pas avec tout le village. Parce que le village est réparti en familles et, chaque famille a un droit foncier sur un espace donné. Si les négociations n'ont pas été faites avec les véritables propriétaires terriens, c'est que ceux qui ont usurpé ces acteurs, pour porter leurs voix comme étant les propriétaires, auront commis du faux. Par conséquent, les actes qui ont été pris sur le faux sont nuls et de nul effet.

Un problème de légitimité se pose donc sur cette zone ?

Naturellement ! C'est dire que la question de la zone sylvo-pastorale aujourd'hui, au-delà même de sa légitimité, pose donc le problème de son existence juridique. Est-ce que ça existe légalement ou pas ? Même s'il y avait eu un acte qui le consacre, si l'acte a été construit sur la base du faux, ça va s'effriter.

En l'espèce, avez-vous connaissance d'un acte légitimant cette zone sylvo-pastorale ?

Je n'ai aucune information et j'ai même contacté Ouagadougou pour avoir plus d'information sur la question mais, les documents que j'ai pu avoir sont des documents de procédures et non de création de la zone. Parce que les domaines de l'État doivent forcément être immatriculés. Et ce qu'on a comme acte, et notamment l'arrêté de délimitation, n'est qu'un acte qui conduit à l'immatriculation. On aurait dû accompagner cet arrêté de délimitation avec un arrêté de déclaration d'utilité publique. Sauf que cela ne peut se faire que s'il y a eu des négociations foncières où les gens ont accepté, soit volontairement céder ou, ils ont refusé, et que l'État a utilisé ses prérogatives : notamment l'expropriation pour cause d'utilité publique ou le retrait pour cause d'utilité publique. Ces choses n'ayant pas été faites, ça suppose que le bâtiment n'a pas de fondement et il va s'écrouler.

Comment expliquer alors qu'il était question, le 26 janvier, de poser la première borne d'immatriculation ?

Ah, non ! Là, ce n'était pas évident. Ça ne pouvait pas se faire. Même légalement, ce n'est pas faisable. La loi a posé des règles et a identifié des acteurs qui sont compétents pour faire cela. On ne peut pas faire une immatriculation sans que les domaines ne soient impliqués. On ne peut pas faire une immatriculation sans que le cadastre ne soit impliqué. C'est du faux que les gens étaient en train de faire sur le terrain.

Propos recueillis par Japhet Benyidoba



Conséquence sur la suite du projet PIF

Un bailleur de fonds, ça n'aime pas les embrouilles là où il mise son argent. La Banque africaine de développement (BAD), n'a pas fait exception. Le jeudi 7 juin 2018, sur le cours de 15h, un échantillon des acteurs de la mise en œuvre du Programme d'Investissement Forestier (PIF) a donc été convié à une rencontre de mise au point au siège de la BAD à Ouagadougou. L'occasion pour l'Organisation démocratique de la jeunesse (ODJ) de donner de la voix pour le respect des droits des paysans de Maticoaali. Dès le 4 novembre 2017, l'ODJ avait été saisie par les paysans inquiets du projet de délimitation de la zone pastorale Tapoa-Boopo, la perspective d'extension de la zone et leur déguerpissement programmé. La BAD n'a pas digéré la confuse histoire d'extension et de déguerpissement programmé des populations. Le déguerpissement et le harcèlement plutôt que la participation des populations n'étant nullement inclus dans sa vision du développement, la BAD a mis le pied sur son financement, jusqu'à...

Il va falloir une nouvelle cartographie de la zone qui tienne compte des champs et des habitations, suivant de nouvelles limites consensuelles. Le projet reste donc d'actualité mais, attend que les choses se fassent comme il se doit. Pour la BAD, dans la confusion, son honneur de partenaire financier l'oblige à suspendre ses actions. Ce projet de la BAD est initialement destiné aux pays forestiers, dans le cadre d'un fonds d'investissement climatique pour lutter contre le changement climatique et la pauvreté. Le Burkina est ainsi le seul pays sahélien parmi huit (8) pays pilotes dans le monde (dont 3 pays africains) à en bénéficier. La rencontre à clarifier les choses et jeter des balises pour un nouveau départ. Pour faire les choses bien pour tous et, d'abord, pour les populations qu'il ne faut ni intimider ni déguerpier.

Climat social vicié à Maticoaali

L'autre conséquence ? Un climat social vicié à Maticoaali. Entre la population et les autorités, le sourire passe mal. Le maire, les conseillers municipaux et le chef de Maticoaali, sont considérés comme ceux par qui il a été permis que des paysans passent par la case prison. Les ex-détenus et sous le coup de condamnations assorties de sursis, sont convaincus qu'ils ont été arrêtés avec l'accord, l'appui et la bénédiction des autorités. Ils assurent que la triste nuit de leurs interpellations, ils ont pu identifier ceux qui ont accompagnés la CRS de Fada dans leurs domiciles. «Ils étaient tous des conseillers municipaux et des proches du maire», accusent-ils. Autre accusation, «suite à la brutalité des interpellations, deux femmes, sous l'effet conjugué des violences des forces de l'ordre et de sécurité et des gaz lacrymogènes, ont fait des fausses couches». La mairie de Maticoaali, on le sait, ne vit plus que par son service de l'état civil. La préfecture de même. Le préfet y fait de rares apparitions. Si le chef a de tout temps résidé à Ouagadougou plutôt qu'à Maticoaali, la donne est tout autre pour le maire et le préfet, devenus très rares sur leur lieu de fonction. Comme pour ne rien arranger, la crise sécuritaire a également apporté du grain à moulin pour leur désertion. A Maticoaali, difficile de dire à quand remonte la dernière tenue d'une session du conseil municipal.



Lisez et faites lire
Les Echos de l'Est
votre journal de la région de l'Est

POINTS DE VENTE À FADA

- Siège Echos de l'Est (Gare TSR)
- Ets Oubda (face Brigade des douanes/route Pama)
- Auberge du 11 Décembre (route Niger)
- Verimerge (Maison de l'informatique, Route Niger)
- La Différence + (Route Niger)
- Kiosque Sidwaya (face CNSS)

EN PROVINCE

- A BOGANDE : radio Djawampo
- A PIELA : radio Manupugisa
- A GAYERI : radio Buama
- A KANTCHARI : radio Tin Taani
- A DIAPAGA : radio Buayaba
- A PAMA : radio DEVSO

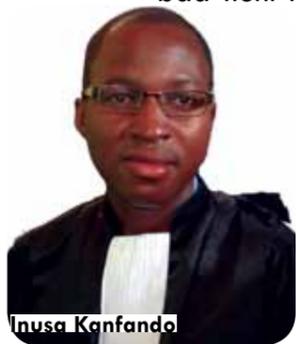
Taapua Boopo pakili

Kaa bua u dogu hamu bi ki tinga kaa kubihanli ?

U Gulimu nni 2018 binli Macakuali kominni baa li yankpaafuali koanli. Laa koanli gedini bi niba Fada buudidiegu kani. Laa koanli po, bi buudijiaba leni yua baa maadi ki gaa ban cuo yaaba (avoka) yuakuli pia wan nua maame.

Ki jia yaaba n kaa bua u dogu hamu buudi

Ban den buni ki gbeni 2018/02/21 daali, Inusa Kanfando o bujialo den yedi: « Kaa bua u dogu hamu yabidi ki pugidi Burkina Faso nni, yaa buudi n yene baa tua nannanli ki todi kaa bua u dogu hamu n wadi ». Dana lele puoli cilie dana 28 ban den jia ti buudi, Salam Wedirago o bujialo den tiadi ki yedi: «Tin jia yaa piiga n niliediba buudi yeni bi den yedi ke bi biidi ti tiadi, ki tieni mi yiema, ki poagili bi nina leni yanbuama. Bi siiga piiga n niyendo tuo ke bi soani laa tuona, ke yendi-yendo kuli baa o cuonu. Mi



Inusa Kanfando

niama niadi, kelima yogunu n kali ke ti laa ke bi niba ki go bi kpiagidi baalo, o tuonsoanba, leni ti tuonsoandiedi. Ti fidi ki cuo yaaba n soani laa tuonli ki gedini ba ku buudidiegu kani ki jia bi buudi. Li bua ki yedi ke ku niligu kan biidi bonla. Li kan tuo niba n biidi bonla ki wuni ku niligu puoli po ki yedi ke ku niligu ki pia yeli bi gaani ki yedi bi kan cuo ba».

Salam Wedirago go den waani ke bi cuo ba yaa cuonu ke bi kan kua dieli, ama bi bili ba bina 5 yua baa matoama ki cua bi baa kuani o dieli. Ban da yedi bi gedini ba ti buudi ke bi ban haa ba.

Mi diema kaa gobidima bonhanla

Avoka Farama yua ke ODJ leni MBDHP taa wan maadi ki gaa ba yaa po, ban tabi ba ke bi tieni yaala ki pia gbadima : «Ti gbadidi bonla boncianla yaala n ki tie



Avoka Farama

moani. Bi yedi ke Macakuali niba yie ke li tuonjaali kan kali. Li tie faame. Kelima hali a bina leni bi bado bi den teni bi tinhanmu ban ko naani».

Avoka Farama : Mi maama ye potogu yo. Dinla yaala n tie pakili tie ke baa gbadidi bi yaba maame kelima bi den bua ki go pugini li fuali yo. Bi den yie ke i dogi liiga yaaba kan baa ki maadi u badu daali». Farama go den yedi: «Li baa tieni lede yin cua Eresion nni ki baa kaani tuonjaali ki kan kuani bi dotieba boncianla, ki yie ke bi kan maadi, ki yedi lan cuoni hama ?»

Farama den yedi : «N daama ke laa tuonjaali den tie bi niba hamu po yo, lan tie maama ne li nani ke baalo tuonsoanba tianba ki bani ke li tuonjaali ki tie bi yaa po».

Farama yaa po: «Li tuonjaali yeni tieni bi niba po yo. Liiga yaaba yaa gbadidi leni ki kuani ba li booginli, li tuonli leni lan baa cuoni maama nni li kan cuoni».

Yaala n go bieni Farama pali tie ban den cuo bi niba maama tie ke bi den fii ku ...iasigu kuyengu bi kudilie ke bi dua ki goa bi diena nni. Leni yaa niba n ki den ye baa li koanli n tieni naani.

Nannanli po ODJ nilo yua n ye Macakuali Josefi Wedirago yua n tie cogibila canbaa bi den cuo o, ki loli o ki maani moteeri po ki tugi o Macakuali hali Fada ku ...iagu, ki yiedi o ki ha o piedu. La foa sanu. Lankuli kelima o den todi u dogu niba ban baa ban naaninni yaala. Farama den pugini ki waani ke bi yaa baa yaa tuuni yaaba n koani ki todi bi niba ban kua ban pia u sanu ki baa yaala nni li bia. O yedi ke nitianba tama ke ban bua yaala kuli bi baa tieni, ke yaaba n koani ki gaani bi niba ki pia yaadiyedili. O yedi ke ti ye li yaadiyedili jamano yo.

Ki tinga koana

Farama waani ke li tie politiki buude ki yedi : «Yi yaa diidi Meeri leni baalo tuonsoandiedi tuonsoan-



ba n den diani a tila ki yedi ke bi den deli bi paatieba ja faama. Yi yie yi kan waani bi niba lan baa foadi maama leni a tuona n baa soani maame.

Ti yaa ban baa li buolu naani kuli Burkina nni ti ji yen sua ke bi taa ki

kuani politiki nne. Tin sedi ki tinga maama kani, Burkina nni ki tinga maama n baa teni buolu leni u yuu n tieni bu toabu. Se ki baa yaa sanbila n baa tagini lan yaa hani, ki ban cie bi kpakpaaba yaaba n ki kua cogu, ki go nua mu tinmu bebe n tie bi piama. Ban baa gaa bi tinmu yeni bi waani ba ban baa teni ba yaala ? Bi dindi bi niba lan-kane a bina bina. Bi tie ti baanba, ti naanba, ti cianba, leni ti waamu yo».

Tuadihanma Yuonli

Jan Kaganbega yua n tie juju ki go cogi ki tinga cogu n nua maama

«Bi niba den tiedi yaala n ki tiegi yo lipo»

A mo yaa po be n tiendi Macakuali ?

Yaa magalinga n tieni Macakuali tie ke ki tinga kubili pia a paka u Gulimu nni, ki ban cie li fuoli leni li piama kubili. Mi cili tie ke a tila po li yankpaafuali ye, ki go ti ban lebidi ki tie bu kpaabu leni li yanwubili kaanu. Lan tagini yaa sanbila ki tieni yeni n pia a paka.



Naani bi niba n tieni yaala yeni bua ki yedi ke bi yie li tuonjaali yene?

Laa tie yeni ka. Li yaa bi tie ke bi cedi ke li cila ke ti ...uadi tieni ke bi yuandi ki yie ban den tuo yaala leni n tie bi yie. Li pakili tie ke juogu ki tieni leni yaaba n die ki tinga. Ki tinga juogu kan tuo ki tieni leni u dogu kuli niba, kelima u dogu boagidi ti diedi, diegu kuli mo pia o tinga. Baa juogu yaa den tieni mo baa tieni leni bi tindanba. Yaaba n den yedi ke bi tuo ki naa die mu tinmu yeni n pua mi faama ki cuani li koanli.

Naani li fuali yeni tila tiegi ?

Li bua ki yedi ke li yankpaafuali tila ki tagi sanu, kelima ban tagini yaa sanu ki tieni yeni ki tiegi, bi tindanba kaa tuo ke lan tieni.

Naani a laa yaa tili n waani ke li yankpaafuali yeni ye ?

Mii pia kuli laabaali ba, n yini Waga yaaba ki bua ki baa i laabaali li fuali yeni po. Min baa yaa tila tie li tuonli n baa soani maama die mii baa li yankpaafuali yeni maamaatila. Baalo n die yaa fanma kuli yen pia nimeru. Min go laa yaa tila tie li fuali biani. Bi bi hani ki tieni yaa tili n waani ke bi tindanba tuo ki teni bi tinmu bi ke bi yie ke baalo gaa ki tinga ke li tie bi niba kuli hamu po. Lani kuli n ki tieni yeni li bua ki yedi ke li dieli ki pia tanpuuli ke li baa baa.

A baa tieni lede ki waani ke ciyendo o dana 26 yeni den tie ki bili mi fanma maamaatili tankonkpialu ?

Laa tie moamoani. Li kan den tuo ki tieni. Baa a tila po laa pia sanu. Lua bili a sanbila ki waani yaaba n baa fidi ki tieni. Bi kan fidi ki tieni laa tuonli ke domenni (domaine) yaaba ki cua. Bi niba den tiendi faama bebe yo lipo.

Tuadihanma Yuonli

COMPAGNIE DE TRANSPORT SANA RASMANÉ



Région de l'Est HORAIRES DE DÉPART

A PARTIR DE OUAGA

VERS FADA ET CORRESPONDANCES VERS KANTCHARI ET DIAPAGA,
VERS PAMA ET KOMPIENGA

Gare TSR / Centre ville

Face Eglise centrale des AD

Ouaga-Fada

Tous les jours à

- 6H 00
- 7H 00 Destination Pama et Kompienga
- 8H 30
- 10H 00 Destination Kantchari et Diapaga
- 12H 30
- 14H 30
- 16h 30

Gare TSR / Wemtenga

Ouaga - Diapaga

Tous les jours à

- 6H 00
- 8H 00

Ouaga - Kompienga

Tous les jours à

- 7H 00

A PARTIR DE DIAPAGA

Diapaga - Fada et Ouaga

Tous les jours à

- 7H 00
- 10H 00
- 12H 00

CONTACTS GUICHETS

FADA N'GOURMA	53.16.49.01
KANTCHARI	53.16.49.02
DIAPAGA	53.16.49.05
PAMA	51.51.36.92
KOMPIENGA	51.51.36.93
OUAGA / CENTRE VILLE	72.40.74.47
OUAGA / WEMTENGA	73.21.79.84

A PARTIR DE FADA

Gare TSR /Fada

Fada - Ouaga

Tous les jours à

- 6H 00
- 8H 30
- 10H 00
- 11H 00
- 12H 30
- 13H 30
- 14H 30
- 17H 00
- 18H 00

Fada - Diapaga

Tous les jours à

- 7H 00
- 11H 00
- 13H 00
- 15H 00

Fada - Kompienga

Tous les jours à

- 7H 00
- 12H 00

A PARTIR DE KOMPIENGA

Kompienga - Fada et Ouaga

Tous les jours à

- 7H 00
- 10H 30